

GUIDE POUR LES INSCRIPTIONS 2025-2026

MON PARCOURS MUSICAL

JE SUIS DÉBUTANT

FORMATION MUSICALE :

- **L'éveil musical** (maternelle (*5 ans / grande section*) ou primaire (*6 ans / CP*)) ;
- 1^{ère} année de formation musicale : **Enfants 1** (*7/10 ans*) ; ou **Ados 1** (*à partir de 11 ans*) ; ou **Adultes 1** (*pour les élèves majeurs*) – la formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du deuxième cycle pour l'apprentissage d'un instrument ;
- Les élèves qui s'inscrivent en **Enfants 1** doivent obligatoirement s'inscrire et participer à **l'Initiation chorale** en complément.

INSTRUMENT :

- > Les élèves (mineurs et majeurs) qui s'inscrivent en 1^{ère} année de Formation Musicale peuvent :
1. Participer au parcours de découverte tout au long de l'année scolaire, en s'inscrivant à une séance par instrument aux créneaux proposés dès le début du mois d'octobre, sur le planning trimestriel disponible dans les locaux.
 2. Pour ceux qui sont sûrs de leur choix : demander une inscription simultanée en formation musicale et en instrument, sans toutefois être prioritaires dans l'attribution des places.
- > Les demandes sont étudiées en fonction des places disponibles, avec priorité aux enfants et aux réinscriptions. Ne pouvant vous assurer une place pour l'instrument souhaité, nous vous recommandons d'indiquer jusqu'à trois choix d'instruments par ordre de préférence.

PRATIQUES COLLECTIVES :

- > Pour les débutants, une inscription est possible en initiation chorale, en chœur enfants, en ensemble vocal ados, en ensemble vocal adultes, en atelier art lyrique niv. 1, en atelier chant MA, en atelier beatbox, en atelier percussions du monde ou en atelier inclusif percussions. Pour les chanteurs uniquement, les débutants sont également acceptés en atelier piano-voix et en atelier MAA (blues & soul, pop rock et rock).

J'AI DÉJA FAIT DE LA MUSIQUE

- > Pour ceux ayant déjà suivi des cours en conservatoire ou en école de musique : merci de nous indiquer dans l'encadré correspondant, les niveaux atteints dans les cours fréquentés par le passé. N'oubliez pas de joindre les attestations ou bulletins de liaison confirmant ces informations.
- > Pour les élèves ayant suivi des cours particuliers : merci d'indiquer dans l'encadré correspondant, le nombre d'années de pratique instrumentale. Lors des premières séances de cours en formation musicale, votre niveau sera évalué afin d'être sûr que vous soyez dans le bon niveau.
- > Les enfants et adultes ayant déjà effectué une 1^{ère} année de Formation Musicale mais débutant leur pratique instrumentale sont invités à choisir un instrument. Pour vous permettre de découvrir ceux enseignés au Conservatoire, nous vous proposons des ressources à ce sujet sur notre site internet. Les demandes sont étudiées en fonction des places disponibles, avec priorité aux enfants à celles et ceux qui ont commencé une scolarité en Conservatoire ou dans un autre établissement.

JE VEUX JOUER EN COLLECTIF

- > **Pratiques collectives (chorales, orchestres, ateliers)** : fortement encouragées en complément de l'apprentissage instrumental, elles peuvent aussi être suivies seules, après validation de l'enseignant qui s'assure du bon équilibre de l'effectif recherché. *Voir le planning détaillé des pratiques collectives.*

JE CHERCHE UN LIEU POUR RÉPÉTER

- > 3 studios équipés ainsi que plusieurs salles, vous sont proposés selon les projets et les disponibilités. Inscription à partir du lundi 08 septembre 2025, mais n'hésitez pas à vous renseigner dès à présent.

RÉCAPITULATIF ADMINISTRATIF

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PRÉ-INSCRIPTION :

- > À partir du **mardi 10 juin 2025 à 10h**, merci de vous rendre sur le site : <https://imuse.cherbourg.fr/> ; puis cliquer sur « Pré-inscription ».

Cadre responsable 1 : il correspond à l'identification du responsable de famille et c'est à son nom que doivent être rattachés les justificatifs. Si le responsable est aussi élève (pour les majeurs), cocher la case située sous les données personnelles. La page s'actualisera pour faire apparaître les informations à compléter pour la scolarité. S'il existe un deuxième responsable, cocher la case « Ajouter un second responsable » puis saisir ses coordonnées. Veuillez obligatoirement indiquer une adresse mail et un numéro de téléphone portable, moyens privilégiés pour vous avertir en cas d'annulation de cours.

- > Puis cliquer sur « Ajouter un élève » (pour ceux qui n'ont pas coché la case « ce responsable est aussi élève »). Une nouvelle page s'ouvre, présentée sous la forme de 4 cadres spécifiques :

Cadre élève : y saisir l'identité de l'élève. Si l'élève habite chez le responsable 1, cocher « utiliser les coordonnées du responsable légal ». Sinon saisir l'adresse. Ne préciser le mail et le numéro de portable de l'élève que s'il est majeur.

Cadre choix : ne pas hésiter à cliquer sur « Accéder au site de présentation ». Vous y trouverez ce guide d'inscription, une vue générale de l'organisation des parcours au Conservatoire, le planning détaillé de formation musicale, le planning détaillé des pratiques collectives, ainsi qu'un document détaillé sur nos différentes activités et notre organisation. Vous pourrez ensuite choisir dans la liste déroulante, la ou les disciplines souhaitées.

EXEMPLE (pour un élève débutant âgé de 9 ans) :

Choix 1 : « Formation Musicale » ; puis choix du niveau « Enfants 1 » ; puis choix du créneau horaire de préférence.

Choix 2 : « Pratiques collectives et ateliers » ; puis « chant choral » ; puis choix de l'initiation chorale en fonction du créneau horaire de préférence

Choix 3 : « Instruments » ; puis choix de l'instrument souhaité ou parcours découverte

Cadre pièces à fournir : sélectionner la ligne de la pièce à fournir. Cliquer sur « importer » pour la télécharger. Lorsque le document est téléchargé il sera possible de visualiser le document importé. Procéder de la même façon pour les documents suivants.

Cadre informations : indiquer dans ce cadre, toutes les informations susceptibles de compléter vos choix émis. N'hésitez pas à vous référer à nos indications (passif musical par exemple, pour les non-débutants).

- > Puis cliquer sur « Enregistrer ». Une nouvelle page s'ouvre reprécisant l'inscription de l'élève et les choix émis. Si vous souhaitez ajouter un nouvel élève, cliquer sur le bouton correspondant et procéder de la même façon que précédemment.
- > Enfin, pour valider une pré-inscription, saisir de nouveau, l'email du responsable 1, répondre à la question posée puis cocher « J'accepte » après avoir pris connaissance de la grille tarifaire et du règlement intérieur. Puis cliquer sur « Enregistrer la demande » : un message apparaît alors pour signaler l'envoi d'un accusé réception par mail.
- > Les demandes d'inscription seront prises en compte par date et heure de réception. Merci de vérifier attentivement la constitution de votre dossier avant de valider la pré-inscription en ligne. Toute modification ultérieure verra la date et l'heure de dépôt de votre dossier modifiées et actualisées.
- > Si vous rencontrez des difficultés à déposer votre demande d'inscription en ligne, n'hésitez pas à nous contacter au 02 33 94 22 77 ; ou à passer au Conservatoire (muni des pièces justificatives obligatoires : justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable 1 une assurance individuelle (responsabilité civile) couvrant tous dommages corporels ou matériels (dont instruments de musique) occasionnés à un tiers, pour les élèves majeurs et les parents d'élèves mineurs.

LES DATES À RETENIR POUR LA RENTRÉE 2025/2026 :

- > Les cours reprendront à partir du lundi 15 septembre 2025.
- > Le mardi 09 septembre 2025, un courrier vous précisera :
 - la confirmation de votre inscription **et/ou** votre inscription sur liste d'attente en fonction des choix de cours émis.
 - vos horaires de cours en formation musicale
 - pour les cours d'instruments et certaines activités (ateliers jazz, musique inclusive, musique de chambre et ateliers MAA) : le planning sera établi suite à une réunion enseignants / familles qui aura lieu le vendredi 12/09 ; ou suite à des échanges téléphoniques et/ou des courriels avec les enseignants (entre le 10 et le 12/09) pour définir les horaires de cours.

POUR LA FACTURATION :

- > La facturation pour l'année 2025/2026 sera éditée aux vacances de la Toussaint et sera transmise aux familles par la suite. Aucun paiement ne pourra être accepté avant.
- > Les éventuels justificatifs pouvant ouvrir droit à une réduction sur la facturation devront être transmis au secrétariat à partir de la rentrée et avant les vacances de la Toussaint.
- > Après confirmation de l'inscription, les élèves bénéficient de 3 semaines d'essai pour l'ensemble des cours auxquels ils sont inscrits. Passé ce délai, les frais de dossier sont dus et ne sont pas remboursables. L'année scolaire est également due, sauf démission ou demande de congé, notifiée par écrit avant le 1^{er} jour des vacances de la Toussaint.